

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/09-36

Objet : Marché 2025MA02 Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de la commande publique,

CONSIDERANT les préconisations du schéma directeur d'assainissement afin de lutter contre les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement d'eaux usées, estimée à 82m³ par jour.

CONSIDERANT le projet de dévoiement de la canalisation d'eaux usées qui passe sous le bassin de rétention d'eaux pluviales situé à l'Ouest de la ville et des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées (EU) du chemin du buisson de Saint Anne et de la D307,

CONSIDERANT la publicité relative au marché 2025MA02 transmise sur le site officiel dématérialisé www.achatpublic.com le 22 juillet 2025 (avis 4223403), et publié au BOAMP sous le numéro 25-84005,

CONSIDERANT les 3 offres reçues dans les délais,

CONSIDERANT que l'étude des offres, présente l'offre **SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique** 23 avenue du Docteur Lannelongue 75014 PARIS variante N°1 est économiquement la plus intéressante au regard des critères définis dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT les négociations avec les 3 soumissionnaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

APPROUVE l'attribution du marché à la société **SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique** 23 avenue du Docteur Lannelongue 75014 PARIS pour le montant négocié des travaux, variante I, qui s'élève à

- **Total379 716.30 € HT**
- **Soit.....455 659.56 € TTC (TVA 20%).**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie une demande de subvention comprenant les propositions techniques et financières de l'entreprise retenue.

DIT que les crédits sont inscrits au budget assainissement de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 01-10-2025

Document rendu exécutoire le 01-10-2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur

Général des Services

Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251001-2025-09-36-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025